

BGE ADIL EN 2025

PARIS & VAL-DE-MARNE • ÎLE-DE-FRANCE





Jean-Michel KARAM

PDG fondateur de MEMSCAP & IEVA Group

Oser, construire, transmettre.

”

Avoir du culot, ce n'est pas provoquer. Ce n'est pas parler plus fort que les autres, ni se croire invincible. Avoir du culot, c'est entreprendre avant que tout soit certain.

C'est accepter d'avancer avec une idée, une peur, une intuition, parfois peu de moyens, mais avec cette conviction profonde que l'action crée des opportunités que l'attente ne produira jamais.

Je le sais intimement. Quand j'ai quitté le laboratoire CNRS pour créer MEMSCAP, je n'avais pas

toutes les réponses. Aucun entrepreneur ne les a au début. Mais j'avais une conviction, et surtout la certitude que je regretterais davantage de ne pas essayer que d'échouer.

Aujourd'hui, l'intelligence artificielle (IA) ouvre une nouvelle frontière. Elle va transformer nos métiers, nos méthodes, nos décisions. Mais je crois une chose : l'IA ne remplacera pas l'audace humaine. Elle ne remplacera pas l'intuition, l'émotion, la vision, la capacité à croire en quelque chose d'improbable avant les autres.

L'IA peut analyser, accélérer, structurer. Elle peut devenir un formidable levier pour celles et ceux qui osent entreprendre. Mais elle doit rester au service de l'humain, pas à sa place.

C'est précisément ce que porte BGE ADIL : rendre l'entrepreneuriat accessible, donner confiance, accompagner les premiers pas, transformer une envie fragile en projet solide.

À toutes celles et ceux qui hésitent encore, je veux dire ceci : le bon moment n'existe presque jamais. On ne se sent jamais totalement prêt. Mais c'est en avançant que l'on construit sa confiance.

Entreprendre, c'est peut-être cela : oser commencer avant d'être sûr. Et découvrir, en chemin, que l'on était capable de beaucoup plus que ce que l'on imaginait. »

Jean-Michel KARAM

Notre mission

Au service de l'initiative entrepreneuriale et de ceux qui la portent et l'appuient depuis 1980.

Depuis sa création, la mission de BGE ADIL est d'accompagner l'émergence des projets et la concrétisation des initiatives économiques individuelles et collectives.

Nous soutenons les créateurs, les repreneurs et les dirigeants d'entreprise à tous les stades de leurs projets, depuis l'émergence **de l'idée jusqu'à la consolidation de l'activité.**

Nous œuvrons pour que la création d'entreprise, mais aussi l'émergence d'idées et d'envies d'entreprendre soient des réalités accessibles à tous.

Depuis sa création, chaque année, plusieurs milliers de porteurs de projet de création ou de développement ont trouvé auprès de BGE ADIL l'appui nécessaire.

Pour mener à bien sa mission, BGE ADIL s'appuie sur une expertise de **plus de 46 ans dans les métiers du conseil, de la formation et des études en création et développement d'activité.**

Nous agissons prioritairement auprès des publics désireux de créer leur propre emploi et des structures souhaitant créer des emplois pour d'autres, à travers la concrétisation de leurs projets.

Nous nous engageons à utiliser des outils, technologies et méthodes innovantes pour accompagner efficacement ces projets, favorisant ainsi l'innovation technologique et pédagogique dans notre approche.

Précurseur dans son domaine d'intervention, BGE ADIL bénéficie d'un savoir-faire reconnu, faisant de nous un relais essentiel des politiques publiques et privées de soutien à la création et au développement d'activité.

BGE ADIL — Agence pour le Développement de l'Initiative Locale — ne cesse de développer des dispositifs, des méthodes et des outils performants au service des créateurs et des territoires, les mettant à disposition des acteurs concernés.

Jean-Marie Agnesetta

Directeur Général

Plus de 34 ans après avoir intégré BGE ADIL, faciliter l'émancipation professionnelle par l'appui aux initiatives entrepreneuriales reste l'une des plus belles missions qui soit.

« Rien de ce que nous accomplissons à BGE ADIL ne serait possible sans l'engagement de nos équipes et de nos partenaires fidèles — et de ceux qui choisiront demain de nous rejoindre. »



2025 : des chiffres qui font la preuve !



62% DE FEMMES CREATRICES

Chez BGE ADIL, plus de 6 créateurs sur 10 sont des créatrices.

Ce n'est pas un chiffre — c'est la preuve que BGE ADIL transforme durablement l'accès à l'entrepreneuriat pour des publics qui en étaient souvent éloignés.

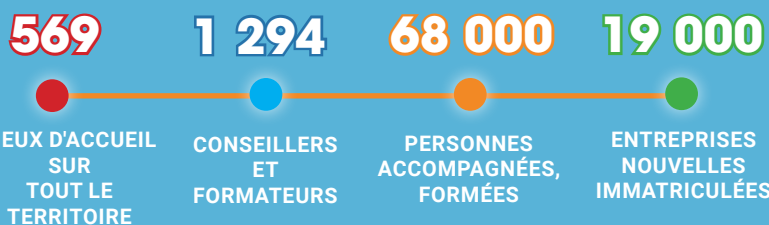
BGE Réseau

Créé en 1979, le Réseau BGE fédère 28 structures animant 569 lieux d'accueil implantés dans les territoires en France, au service de l'initiative économique.

Cet ancrage local, unique en France, permet la création de solutions favorisant le développement local par la pérennité des entreprises et la création d'emplois.

La force du Réseau BGE réside en la capacité des structures adhérentes à savoir faire de l'entrepreneuriat : faire émerger des initiatives, construire des projets, pérenniser des activités. Telle est la mission quotidienne des **1294 conseillers-formateurs du réseau**.

La volonté commune, appuyée par des partenaires engagés, contribue à faire de BGE un formidable levier pour permettre l'accès à l'entrepreneuriat au plus grand nombre : en 2025, 68 000 personnes ont été accompagnées et/ou formées et 19 000 entreprises ont été immatriculées. Pilier fondateur francilien du Réseau, BGE ADIL s'inscrit dans cette réussite et affirme plus que jamais son engagement.



En 2025, chaque chiffre de BGE ADIL raconte une histoire de confiance renouvelée. Celle de financeurs publics et privés qui, année après année, choisissent d'investir dans un opérateur reconnu pour sa rigueur, son ancrage territorial et ses résultats mesurables.

6 056 porteurs de projet accueillis : c'est 6 056 personnes qui ont choisi BGE ADIL comme point de départ de leur projet professionnel. Derrière ce chiffre, une légitimité construite sur 46 ans de présence et de résultats — un signal fort envoyé aux financeurs sur la capacité de BGE ADIL à capter, orienter et transformer des aspirations en actes.

Mais accueillir n'est pas accompagner à l'aveugle. L'entrepreneuriat n'est pas une voie ouverte à tous, et tous les porteurs ne sont pas éligibles aux programmes déployés. C'est là que réside le premier savoir-faire de BGE ADIL : un travail de diagnostic exigeant d'écoute, d'évaluation pour orienter vers la trajectoire la plus juste.

3 974 entrepreneurs accompagnés quelle que soit l'étape de leur projet : ce sont autant d'emplois créés, de revenus générés, de dynamiques économiques insufflées dans nos territoires. Chaque entrepreneur accompagné devient alors un levier de développement local, un maillage vivant qui renforce la vitalité des bassins d'emploi et valorise les programmes auprès des collectivités partenaires.

58 125 heures d'action : c'est la mesure concrète d'un engagement sans faille. Rapportées à chacun des entrepreneurs accompagnés, ces heures dessinent un suivi dense, patient et profondément individualisé — à l'opposé de toute logique de volume. Chaque heure est une démonstration de l'intensité du suivi, de la personnalisation de l'accompagnement, et de la valeur délivrée aux financeurs qui co-construisent ces parcours avec nous.

Les résultats obtenus par BGE ADIL témoignent d'un **impact concret sur les territoires d'intervention**. Le taux d'activité est multiplié par 3 parmi les participants aux programmes BGE.

Une proportion croissante (10%) des initiatives émerge par ailleurs des quartiers prioritaires de la ville (QPV), confirmant le maintien depuis 1992 des actions de BGE ADIL dans les dynamiques de cohésion territoriale portées par les politiques publiques. Ces constats ne relèvent pas de projections : ils reflètent la réalité du terrain et la robustesse d'un modèle d'accompagnement au service de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

De l'idée à l'activité pérenne : au cœur des territoires et au service de toutes les audaces

Les portes pour entrer chez BGE ADIL sont nombreuses, quelle que soit la maturité du projet, et s'ouvrent sur des parcours distincts, parfois consécutifs qui, tous, mènent à un projet professionnel réussi. Ce qui distingue BGE ADIL, c'est la globalité de son offre : un continuum d'actions qui se succèdent, se complètent et s'adaptent à chaque profil — du premier doute jusqu'à la pérennité de l'activité. Personne ne reste sans réponse.

Au cœur des territoires

Dès sa création en 1980, BGE ADIL a fait le pari que le développement économique le plus ancré dans un territoire est celui qui naît de ses propres habitants. Cette création endogène — portée par les femmes et les hommes du territoire — génère une activité moins délocalisable, favorise l'emploi local et contribue à renforcer la cohésion sociale. C'est le sens même de l'acronyme ADIL : Agence pour le Développement de l'Initiative Locale.

La Région Île-de-France a su démultiplier ses dispositifs d'appui. Mais de nombreux entrepreneurs, très en amont de la création, n'y accèdent pas à défaut d'orientation adaptée. C'est ici que l'action de proximité des collectivités devient irremplaçable : les résidents des territoires accompagnés sont mieux informés, mieux orientés et prescrits vers les programmes auxquels ils sont éligibles.

Au cœur de chacun des territoires où nous offrons des lieux d'accueil — la Ville de Paris, Grand Orly Seine Bièvre, Grand Paris Sud Est Avenir et Paris Est Marne & Bois, et plus globalement sur le Grand Paris, BGE ADIL propose son action, aux côtés des habitants qui font le choix d'entreprendre. Aucune de ces collectivités n'est étrangère à l'ambition de BGE ADIL : partout, ses conseillers reçoivent, orientent et accompagnent des porteurs de projet, révélant le potentiel entrepreneurial de chaque

bassin de vie. Et là où une collectivité choisit de s'engager pleinement à ses côtés, cette dynamique se démultiplie : l'accès aux dispositifs s'accélère, l'orientation se précise, et le développement endogène cesse d'être une aspiration pour devenir une politique publique concrète.

Au delà de la création d'entreprise, l'accompagnement structuré de BGE ADIL protège le tissu économique existant. Des entreprises mal préparées se lancent avec des prix artificiellement bas, fragilisant les TPE déjà en place, et nombre d'entre elles cessent leur activité avant cinq ans.

Soutenir BGE ADIL, c'est prévenir ce « moins distant social intérieur », aussi destructeur pour l'emploi local que la concurrence extérieure.



Et si les collectivités faisaient de l'entrepreneuriat une priorité ?

Après les élections municipales de mars 2026, les nouvelles équipes ont une opportunité concrète : faire de l'accompagnement entrepreneurial un service d'intérêt public à part entière.

Pour les collectivités, s'appuyer sur BGE ADIL, c'est investir dans une action lisible, opérationnelle et directement alignée avec leurs priorités — emploi, insertion, revitalisation des quartiers, égalité des chances.

BGE ADIL porte une promesse simple : faire de l'accompagnement entrepreneurial un levier durable de développement local.

L'émergence d'une idée est souvent le début du parcours que France Travail préconise avec **Activ Créa Émergence**. Puis, avec l'appui du **Pass Entrepreneur #LEADER** porté par la Région Île-de-France, certains emprunteront la voie du montage du projet de création d'entreprise tandis que d'autres, plus avancés, sont déjà devant la porte menant au développement de leur entreprise.

Sur la route, l'amorçage et les dispositifs soutenus par les collectivités locales guident l'entrepreneur, tandis que l'étape de l'immersion et de l'incubation prépare le créateur à prendre son envol. La passerelle permettant un changement de voie est toujours possible grâce au **bilan de compétences**, tandis que la route est jalonnée de **formations** et d'acquisition de compétences.

Nos bénéficiaires nous évaluent



Iris Market® : l'intelligence artificielle au service de l'accompagnement entrepreneurial

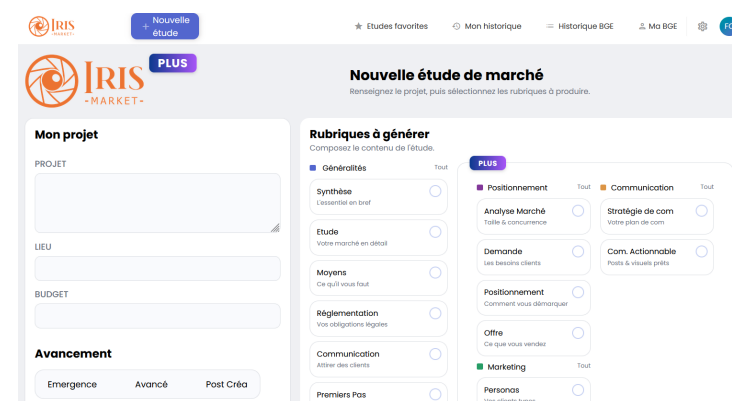
BGE ADIL a développé Iris Market®, le premier outil d'IA métier dédié à la création d'entreprise, conçu par des experts de l'accompagnement pour des praticiens. Iris Market® génère des études de marché fiables, actualisées et personnalisées pour chaque projet — en quelques minutes là où il fallait auparavant plusieurs jours. Depuis 2025, sa première version est déployée dans l'ensemble du Réseau BGE, ce qui en fait le premier outil d'IA sectoriel diffusé dans l'écosystème de l'accompagnement entrepreneurial en France.

Mais notre conviction est claire : l'innovation ne fait pas tout. Un outil, aussi puissant soit-il, ne crée pas la confiance, ne perçoit pas les hésitations d'un porteur de projet, ne décèle pas ce qui se joue derrière un chiffre. L'IA doit augmenter l'expertise du conseiller, jamais la remplacer. C'est même là toute la valeur d'Iris Market® : en libérant le conseiller des tâches documentaires, il lui rend du temps pour ce qui fait vraiment la différence — l'écoute, l'analyse critique, l'accompagnement humain et la relation de confiance avec l'entrepreneur. La technologie produit la donnée ; c'est le conseiller qui lui donne du sens.

C'est précisément cette exigence qui guide l'évolution de l'outil. Après une première version, déployée dès 2025, qui a transformé la production d'études de marché, une nouvelle version d'Iris Market® est dévelop-

pée à partir de 2026, nourrie par les retours d'expérience des conseillers qui l'ont utilisée au quotidien. Ce sont leurs usages, leurs besoins et leurs remontées de terrain qui en dessinent les avancées : croisement de données enrichies, personnalisation sectorielle approfondie et intégration directe dans les parcours d'accompagnement. Le déploiement de cette nouvelle version, à compter de 2026, accompagne cette montée en puissance au service des porteurs de projet.

Une IA qui ne grandit pas contre le terrain, mais avec lui — et toujours au service de la relation humaine qui reste au cœur de la méthode BGE ADIL.



Etape 1 - Émerger : explorer et valider la piste de la création

Pour le porteur de projet qui n'est pas encore sûr de vouloir créer

L'émergence est l'étape que l'on sous-estime le plus. C'est pourtant ici que tout se joue : transformer une envie diffuse en décision lucide, poser le diagnostic de son projet avant de s'y engager, et éviter l'errance entrepreneuriale qui conduit trop souvent à des créations fragiles. BGE ADIL place cette étape au cœur de son action depuis 45 ans. Ces deux dispositifs structurent cette première phase, selon le profil et le territoire du porteur de projet.

Activ Créa Émergence : la réflexion avant le saut.

En France, 1 entreprise sur 3 est créée par un demandeur d'emploi. Pourtant, trop de porteurs de projet se lancent sans avoir mesuré les réalités de leur marché, leurs propres ressources, ni la viabilité réelle de leur idée. Avec Activ'Créa Émergence, France Travail confie à BGE ADIL la mission d'opérer cette étude entrepreneuriale structurée : un parcours de 2 mois qui permet à chaque bénéficiaire de prendre une décision éclairée — se lancer ou se réorienter — sur la base d'une analyse concrète de son projet et de son marché.

Le parcours combine entretiens individuels, ateliers collectifs et webinaires. Il aide chacun à clarifier son positionnement, à comprendre les enjeux économiques de son secteur et à identifier ses freins et leviers. Quelle que soit l'issue — création validée ou projet réorienté — le participant repart avec un plan d'action concret.

Un partenariat historique, une confiance renouvelée.

BGE ADIL et France Travail entretiennent une relation de confiance construite depuis des décennies d'action commune. Dès les premières politiques d'aide au retour à l'emploi par la création d'activité, BGE ADIL s'est positionné comme opérateur de référence — capable de combiner rigueur méthodologique, proximité territoriale et résultats mesurables. Cette relation s'est traduite, à chaque renouvellement de marché, par une reconduction fondée sur les preuves : taux de satisfaction, volume d'accompagnement, qualité des créations.

BGE ADIL mandataire en Île-de-France

En 2025, BGE ADIL a mis en place et coordonne un consortium unique par sa taille et par l'expérience en entrepreneuriat d'opérateurs reconnus en Île-de-France et pilote à ce titre les opérations à Paris, dans le Val-de-Marne, l'Essonne, la Seine-et-Marne — avec un démarrage effectif en septembre 2025. Ce renouvellement de confiance confirme la capacité de BGE ADIL à porter des marchés.

92,8%

de bénéficiaires satisfaits par Activ Créa Émergence porté par BGE ADIL

56%

de femmes accompagnées par BGE ADIL dans ce dispositif

20%

de bénéficiaires de + de 50 ans



activ
créa
émergence

Etape 2 - Construire : structurer son projet

Pour le créateur qui veut bâtir un business model solide

L'idée est validée. Maintenant vient l'étape la plus déterminante : la construire. Analyser le marché, formaliser le business plan, trouver les financements, structurer l'offre. C'est l'étape où BGE ADIL transforme une décision d'entreprendre en projet concret, viable et financé.

PASS Entrepreneur #LEADER Phase 1 porté par la Région Île-de-France et co-financé par le Fonds Social Européen

Opérateur du dispositif régional depuis 2017, BGE ADIL accompagne les créateurs franciliens pour sécuriser leurs projets et améliorer leur pérennité.

En 2025, la Région Île-de-France reprend le pilotage direct du programme, désormais nommé PASS Entrepreneur #LEADER, avec une ambition claire : faire de l'Île-de-France la région la plus entrepreneuriale de France. BGE ADIL y a été reconduite et labellisée sur le Pass 1 « Je crée mon entreprise » et le Pass 3 « Je dirige mon entreprise » : des parcours individualisés, en présentiel et distanciel, pour bâtir un business plan solide, analyser le marché, définir sa stratégie commerciale, choisir ses statuts et identifier ses financements, et développer son activité. Il est gratuit pour les femmes, les demandeurs d'emploi, les moins de 30 ans, les résidents QPV et les personnes en situation de handicap.

PASS

Entrepreneur#LEADER

Région Île-de-France

Cofinancé par l'Union européenne



Grand Entretien

avec **Charline Avenel** - Directrice Générale Adjointe Pôle Entreprises & Emploi Région Île-de-France

Avec le lancement du Pass Entrepreneur #LEADER et le déploiement des Accélérateurs EQ 2030, la Région Île-de-France réaffirme son ambition d'être la région la plus entrepreneuriale de France. BGE ADIL, partenaire de longue date, a souhaité recueillir la vision de **Charline Avenel** sur les enjeux entrepreneuriaux et la place des opérateurs de terrain dans cette ambition collective.



Bio Expresse

Énarque (promotion Senghor, 2004). Ancienne rectrice de l'académie de Versailles, secrétaire générale de Sciences Po Paris, directrice générale du groupe Ionis Education. Depuis avril 2025, elle pilote la stratégie de développement économique régional et les politiques d'emploi et de formation pour la Région Île-de-France.

La Région a fait de la pérennité des entreprises franciliennes un enjeu majeur. En quoi cette priorité a-t-elle façonné le Pass Entrepreneur #LEADER ?

La pérennité, ce n'est pas un supplément d'âme, c'est le cœur de la politique. L'Île-de-France concentre 29% des créations d'entreprises françaises - mais selon l'INSEE, deux entreprises franciliennes sur trois créées en 2018 sont encore actives cinq ans après. Une bonne dynamique, donc, mais qui laisse encore une entreprise sur trois qui ne passe pas ce cap : c'est cet écart que nous voulons réduire, avec un Pass structuré en trois temps - structurer son projet, sécuriser son financement, consolider sa gestion jusqu'à 3 ans après l'immatriculation. Nous nous appuyons sur une trentaine d'opérateurs labellisés, de proximité, sélectionnés pour leur ancrage territorial et leur expertise déjà éprouvée, plutôt que de recréer une offre centralisée.

La création d'entreprise favorise de plus en plus le retour à l'activité, notamment pour les publics éloignés de l'emploi. Majoritairement femmes, demandeurs d'emploi ou jeunes créateurs, comment passer d'une simple incitation à un accompagnement garantissant des réussites durables ?

Le bilan à un an confirme que le dispositif cible bien les publics prioritaires : parmi les 9 118 Pass attribués entre avril 2025 et mars 2026, 92 % leur ont bénéficié, dont 56 % de femmes, 60 % de demandeurs d'emploi et 21 % de moins de 30 ans. Sa force repose sur un accompagnement renforcé et personnalisé, prolongé jusqu'à trois ans après l'immatriculation. C'est aussi pour cela que la diversité des expertises au sein du réseau labellisé compte. La différence entre incitation et transformation, c'est la durée et la personnalisation des accompagnements.

En 2025, la Région a fait évoluer le dispositif et re-labellisé ses opérateurs, dont BGE ADIL. Quels critères de proximité, de personnalisation et de résultats doivent-ils respecter pour garantir une qualité de service uniforme et atteindre 10 000 accompagnements par an ?

Le label n'est pas une formalité, c'est un contrat d'exigence, autour de trois idées : une vraie proximité, avec des opérateurs présents physiquement sur leur territoire et capables de recevoir rapidement un porteur de projet ; une personnalisation réelle, car un jeune sans réseau professionnel et un cadre en reconversion n'ont pas les mêmes besoins ; et un suivi dans la durée, qui nous permet de nous assurer, au fil du temps, que l'accompagnement produit bien les effets attendus. Ce triptyque n'est pas qu'une déclaration d'intention : le label se mérite et se réévalue dans le temps. C'est cette exigence, la même partout, qui nous permet de viser 10 000 accompagnements par an sans jamais transiger sur la qualité.

Beaucoup de Franciliens ne sont pas accompagnés avant de se lancer. Quel message adresseriez-vous pour les encourager à être accompagnés dans le cadre du Pass Entrepreneur #LEADER ?

Se lancer seul, c'est prendre un risque qu'on n'a pas besoin de prendre. Ce temps pris en amont - challenger son idée, sécuriser son financement, structurer son plan d'action - c'est souvent ce qui fait la différence entre une entreprise qui tient et une qui s'essouffle. Être accompagné n'est pas un aveu de fragilité, c'est un choix de lucidité : les opérateurs labellisés sont là pour muscler un projet, pas pour le freiner. Alors mon message est simple : avant de vous lancer, poussez la porte d'un opérateur labellisé près de chez vous. Ce premier rendez-vous ne coûte rien et peut tout changer pour la suite - la Région a mis ce réseau en place pour que personne n'ait à entreprendre seul.

INCUBATION

En 2025, nos parcours d'incubation « Paris d'Entreprendre » et « Agir et Entreprendre en Val-de-Marne » ont rassemblé plus de 75 bénéficiaires. Test du potentiel de l'entrepreneur, validation de la faisabilité, confrontation de l'offre à son marché : le parcours permet de lancer son activité en prévoyant les faux pas et favorisant les rebonds. Apprendre en marchant et réussir son lancement d'activité comme plus de 90% d'entreprises à 5 ans d'existence, contre 50% en moyenne.

INCUBA

TEST

ACCELERATEUR EMERGENCE piloté par Bpifrance et financé par l'État et la Caisse des Dépôts via la Banque des Territoires

Sélectionnée par Bpifrance pour déployer le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030, BGE ADIL s'engage dans cette initiative nationale visant à accélérer l'entrepreneuriat dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). La promotion 2025 a eu le privilège d'être parrainée par Catherine Barba, serial entrepreneure et co-fondatrice d'Envi.

93% d'immatriculations à la clé

La promotion Accélérateur Emergence 2025/2026 a clôturé ses six mois de parcours sous le dôme de l'Hôtel des Invalides, à Paris, avec le soutien du Credit Mutuel. Résultats au rendez-vous : 93 % seront immatriculés. Prochaine promotion en octobre 2026 !

Etape 2 - Construire : structurer son projet



LA FORMATION POUR BÂTIR

Parce que créer et gérer une entreprise demande plus que la connaissance de son métier, BGE ADIL propose des formations transversales et pensées pour répondre aux besoins de savoirs pluridisciplinaires de l'entrepreneur. Ces formations, labellisées Qualiopi, animées par des formateurs hautement qualifiés, consolident les savoir-faire entrepreneuriaux. La formation « Construire et conduire un projet entrepreneurial » est certifiée au Répertoire Spécifique de France Compétences (RS5508).

HANDIPRENEURS



En 1992, BGE ADIL inaugure le dispositif d'appui de l'Agefiph afin d'accompagner les entrepreneurs handicapés. Plus de 30 ans plus tard, BGE ADIL est toujours aux côtés des handipreneurs pour les aider à réaliser leurs projets ! En juin 2024, BGE ADIL a été retenue pour continuer d'animer les dispositifs d'appui à la création de l'Agefiph dans Paris et s'est même vu élargir son périmètre au Val-de-Marne. Cet appui a pour objectif de mesurer l'impact du handicap sur le projet et sur sa viabilité. Un renfort d'heures d'accompagnement dans le cadre de parcours de droit commun ou un financement spécifique au projet sont ainsi proposés selon la situation.



BILAN DE COMPÉTENCES

Forte de son expérience dans la conduite de projet à la création, BGE ADIL a étendu son expertise à l'évolution professionnelle. Le pôle Compétences, labélisé Qualiopi en tant que Centre de Bilans de compétences, offre des accompagnements au changement et à la reconversion professionnelle, notamment avec le Bilan Transition, mobilisable avec le CPF. Défense Mobilité, le service des ressources humaines du Ministère des Armées, nous fait confiance pour accompagner ses bénéficiaires sur de nouvelles voies. Le pôle Compétences sait faire rimer « compétence » avec « performance » pour les dirigeants et leurs équipes avec des formats adaptés.



LA RÉUSSITE PAR L'INCLUSION

Porté par le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, le programme d'inclusion par le travail indépendant (ITI) répond au pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique et du plan de relance de l'État. « Créer sa réussite » est l'action menée par BGE ADIL et l'ensemble des BGE de France, dans ce cadre afin de s'assurer que la réussite est au bout du parcours qu'elle soit la formalisation d'une création d'entreprise, la valorisation des compétences ou la préparation d'une activité professionnelle autre que l'entrepreneuriat. L'accompagnement individuel et personnalisé cible les personnes les plus éloignées de l'emploi.

ACCOMPAGNEMENT RENFORCE (EQ 2030)



Porté par Bpifrance (programme Entrepreneuriat Quartiers 2030), financé par l'État et la Banque des Territoires, l'Accompagnement Renforcé s'adresse aux porteurs de projet non immatriculés résidant ou exerçant en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV). Sur-mesure, en rendez-vous individuels, et accessible toute l'année, il lève les freins spécifiques à ces publics — isolement, précarité, accès limité aux réseaux — pour poser les bases d'un projet solide avant toute immatriculation. Objectif : 80 % des bénéficiaires créent ou génèrent du chiffre d'affaires. BGE ADIL, précurseur de l'accompagnement en QPV depuis 1992, opère ce dispositif en consortium avec BGE Réseau.

Etape 3 - Accélérer : développer et pérenniser son activité



Pour l'entrepreneur déjà immatriculé qui veut grandir, recruter et durer

L'immatriculation n'est pas une arrivée — c'est un départ. Les trois premières années sont décisives pour la pérennité : structurer la gestion, développer le chiffre d'affaires, recruter, conquérir de nouveaux marchés. BGE ADIL accompagne cette montée en puissance avec des dispositifs dédiés, du renforcement individuel à l'accélération collective en quartiers prioritaires.

Accélérateur Création Individuelle — EQ 2030 - Piloté par Bpifrance et financé par l'État et la Caisse des Dépôts via la Banque des Territoires

L'Accélérateur Création Individuelle s'adresse aux entrepreneurs des QPV immatriculés depuis moins de trois ans, avec un objectif exigeant : 80 % de consolidation à l'issue du parcours. Sur plus de 80 candidatures, 16 lauréats ont intégré la promotion 2025, parrainée par Catherine Barba et sélectionnée par un jury réunissant Bpifrance, le CIC, France Active Métropole et des experts. Lancé en octobre 2025 pour un an, le parcours combine accompagnement individuel, formations, mise en réseau et accès facilité aux financements, pour renforcer trésorerie, rentabilité et croissance. Une nouvelle promotion démarrera dès octobre 2026.



Pass Entrepreneur #LEADER — Phase 3 - Piloté par la Région Île-de-France et co-financé par le Fonds Social Européen

Le Pass 3 « Je dirige mon entreprise » accompagne les dirigeants déjà immatriculés qui veulent franchir un cap. Porté par BGE ADIL depuis 2017 et reconduit dans le cadre du Pass Entrepreneur #LEADER 2025, ce parcours jusqu'à 8 mois aide à : optimiser la stratégie commerciale et digitale, définir des outils de gestion et de suivi de performance, structurer la croissance et identifier les besoins en recrutement, élargir le réseau professionnel. Totalement gratuit pour les femmes, les demandeurs d'emploi, les moins de 30 ans, les résidents QPV et les personnes en situation de handicap (ticket modérateur de 150 € pour les autres profils).



DLA — Diagnostic et Actions dans l'ESS - Piloté par BGE ADIL Val-de-Marne depuis 2004

BGE ADIL pilote le DLA Val-de-Marne depuis sa création en 2004. Ce dispositif national accompagne les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (associations, coopératives) employant au moins un salarié, pour sécuriser et développer leurs emplois. La méthode : un diagnostic partagé, des préconisations sur mesure, un suivi par des prestataires experts référencés, pour concilier viabilité économique et finalité sociale.



La pérennité, preuve tangible de l'efficacité de l'accompagnement

Chez BGE, 8 entreprises accompagnées sur 10 franchissent le cap des trois ans*, contre 66 % pour celles qui se lancent seules. L'accompagnement transforme la manière dont un créateur appréhende son marché, calibre son modèle et anticipe les obstacles. Tout commence par un bon diagnostic : marché, positionnement, modèle économique, adéquation projet-profil. Ce travail de fond évite l'errance entrepreneuriale — principale cause d'échec précoce — et sécurise chaque étape. Ce gain de pérennité résulte d'un accompagnement continu, de l'idée jusqu'au développement : diagnostiquer, construire, financer, tester, immatriculer, consolider. Pour les financeurs, c'est l'assurance d'investir dans des créations qui durent et créent de l'emploi durable sur les territoires.

*Source BGE

Portraits d'entrepreneurs

Barbara GIANNOTTI

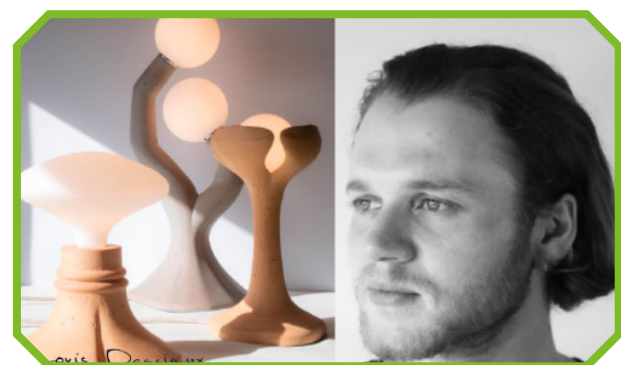
Bal't Design

Graphiste et illustratrice à Orly, **Barbara GIANNOTTI** a créé **Bal't Design**. Passionnée par l'illustration et la mise en page, elle conçoit des identités visuelles sur-mesure, des supports de communication impactant et une papeterie événementielle soignée. Barbara crée des solutions graphiques harmonieuses, précises et singulières, permettant aux entrepreneurs de se démarquer grâce à une communication visuelle claire, cohérente et mémorable.

Barbara a pu être accompagnée grâce au dispositif d'appui de l'**EPT Grand-Or-**



ly Seine Bièvre, au dispositif **Accélérateurs Création Individuelle** du programme **Entrepreneuriat Quartiers 2030**, à l'action Inclusion: **Créer sa réussite** financée par **France Relance**, ainsi qu'au dispositif **PASS Entrepreneur #LEADER** de la Région Ile-de-France, cofinancé par le **Fonds Social Européen**.



Louis DESCLAUX

Designer d'objets

Louis DESCLAUX est designer d'objets de décoration upcyclés, à **Sucy-en-Brie**. Il crée des pièces uniques à partir de matériaux réemployés, notamment la céramique. En transformant des ressources existantes en objets singuliers, il valorise un savoir-faire artisanal et une démarche profondément écoresponsable. Chacune de ses réalisations allie esthétique, exigence technique et respect de l'environnement. Par une approche créative, durable et raffinée, Louis redonne vie aux matériaux et façonne des objets qui subliment les intérieurs tout en portant une vision engagée du design. Il a obtenu le Prix Coup de Cœur du jury du Prix Création Avenir 2025.

Louis a pu être accompagné grâce au dispositif d'appui de l'**EPT Grand Paris Sud Est Avenir**, au dispositif **ATR** de **France Travail**, et au dispositif d'incubation de **BGE ADIL** soutenu par la **DRIEETS 94 & Sanofi**.



sanofi

Anthony Banh PHO

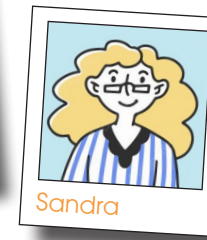
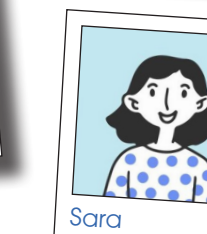
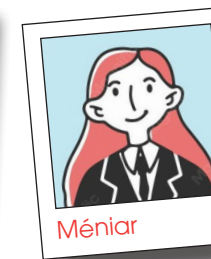
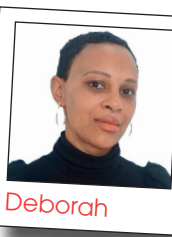
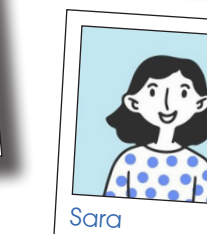
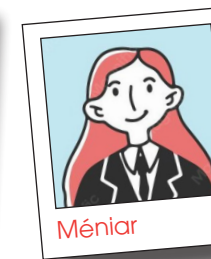
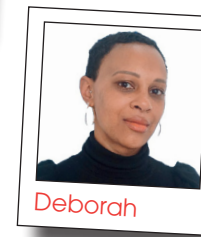
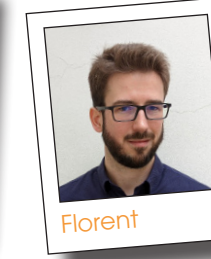
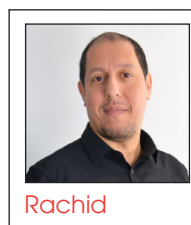
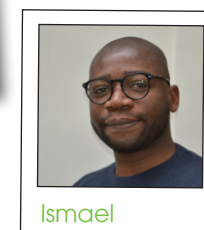
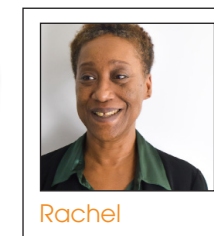
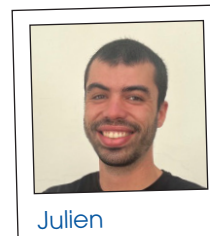
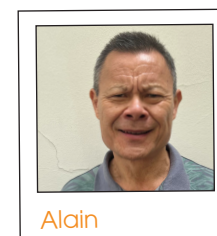
SHOULD-R

Anthony Banh PHO, fondateur à **Paris** dans le 13ème arrondissement de **SHOULD-R**, met la technologie au service d'une **mission humaine** : aider chacun à préparer la fin de vie et accompagner les familles confrontées à la perte d'un proche. Sa plateforme Tech for Good simplifie les démarches administratives, financières et cérémonielles, afin d'alléger la charge émotionnelle. SHOULD-R permet d'organiser à l'avance des prestataires de confiance ou de se faire guider lorsque rien n'a été anticipé. Avec pragmatisme et bienveillance, Anthony agit pour rendre ces étapes plus claires et sereines.

Anthony a pu être accompagné grâce au dispositif **Activ Créa Emergence** de **France Travail**, au parcours **PASS Entrepreneur #LEADER** de la Région Île-de-France cofinancé par le **Fonds Social Européen** et au dispositif d'incubation de **BGE ADIL**, soutenu par la **DRIEETS**.



L'équipe salariée BGE ADIL



« Ensemble, nous sommes plus forts. Notre métier est un savant équilibre entre technicité et écoute bienveillante. »



Merci...

Merci à tous ceux qui incarnent
l'initiative et à ceux qui la soutiennent.